

---

## x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/40f3a74f-fadf-4f4b-aac5-7ad719cf0368](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/40f3a74f-fadf-4f4b-aac5-7ad719cf0368)

---

## ns générales

NG JINGYAO

émoire : NICOLAS VULLIERME LAURENCE

iversité Panthéon-Assas - Master Droits français et européen

on : 26-03-2024

Le règlement (UE) 2022/2560 a été adopté par l'Union européenne dans le but de lutter contre les distorsions de concurrence dans l'Union, causées par des subventions de pays tiers. S'inspirant de différentes branches du droit communautaire de la concurrence, le règlement se dote d'un large champ d'application et dépasse le formalisme du contrôle des aides d'État pour réparer au mieux les distorsions de concurrence résultant des aides publiques étrangères, tant au niveau des concurrents qu'au niveau du marché concurrentiel. Malgré la prise en compte de considérations liées à la stratégie industrielle de l'Union européenne, une telle mesure unilatérale court le risque de protectionnisme qui susciterait des contestations sur sa légalité en droit international. L'inefficacité possible de son application rend encore difficile la réalisation de son objectif. En ce sens, il serait nécessaire d'établir un véritable mécanisme multilatéral et global de subventions pour un meilleur encadrement de celles-ci.

Mots-clés : Subvention étrangère, Distorsion de concurrence, Organisation mondiale du commerce, Application extraterritoriale

---

## ns techniques

dition

document PDF

---

## ns complémentaires



adresse :

Université Panthéon-Assas - Ori-18301

source : Ressource documentaire

---